

**Habités par une mémoire
Mobilisés par un projet**



L'ICA (initiative citoyenne alsacienne) est un club de réflexion qui inscrit sa philosophie politique dans les principes d'union dans la diversité et du postnationalisme. Son régionalisme est libéral-démocratique et non ethno-nationaliste. Elle réunit plusieurs centaines de membres et bien plus de sympathisants.

Huttenheim, le 31 juillet 2020

Madame Brigitte Klinkert
Ministre
Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin
Conseil départemental du Haut-Rhin
BP 20351
100 avenue d'Alsace
68006 Colmar cedex

Objet : CEA consultation en ligne au sujet des plaques d'immatriculation

Madame la Ministre, Madame la Présidente,

Le 19 juin 2014, les Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin adoptaient la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe. Les départements se sont alors notamment engagés à employer aussi l'allemand standard dans le cadre de l'administration et partant, le nom « Elsass¹ ». La Collectivité européenne d'Alsace ne saurait être en reste.

Ce faisant, les nouvelles plaques d'immatriculation, dont il est question, devraient porter le nom Alsace dans les deux langues, ce qui est légalement possible. Pour preuve, en Bretagne, on trouve bien « Bretagne / Breizh » sur les plaques.

Après concertation avec Madame la Rapporteuse du Conseil de l'Europe pour la Charte des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, nous vous prions, dans le cadre de la consultation « **Mon Alsace, ma plaque** » que vous comptez lancer, de formuler toutes les propositions en bilingue, qu'il s'agisse de l'A-Cœur, d'un drapeau, d'armoiries ou d'autre chose.

¹ Cette graphie ou *Schriftbild* a l'avantage de correspondre à la forme autant standard que dialectale de la langue régionale et se retrouve dans toute la littérature dialectale alsacienne, par exemple chez Nathan Katz, André Weckmann, Gustave Stoskopf, etc.

Ainsi, devrait-on inclure à toutes les propositions le texte suivant :

- soit « **Alsace / Elsass** » (au cas où une mention de l'expression 'Collectivité européenne' n'est pas prévue),
- ou si cela est le cas « **Collectivité européenne d'Alsace / Europäische Gebietskörperschaft Elsass** ».

Ce dernier texte ne semble pas, de par sa longueur, être très adéquat, à moins d'utiliser des abréviations « CEA/EGE ». Mais ce n'est pas mieux. Aussi privilégions-nous le premier texte « **Alsace / Elsass** »².

Madame la Ministre, en le proposant (et en l'adoptant) vous contribueriez fortement à la reconnaissance du bilinguisme et de la culture qu'il porte, vous donneriez un signal fort au niveau de l'identité linguistique alsacienne, mais aussi et peut-être surtout vous feriez preuve de résilience pour l'ensemble de la population alsacienne. Si le bilinguisme officiel fait sens au niveau communicationnel, social et transfrontalier, il a aussi, en Alsace, valeur de thérapie par rapport aux traumatismes passés. Il importerait que la CEA y contribue.

A-Cœur, drapeau, armoiries..., nous mettons le bilinguisme au-dessus de toute autre considération.

Veillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations respectueuses.

Pierre Klein, président

Initiative citoyenne alsacienne (ICA) 3 rue du Hohwald 67230 Huttenheim
<https://ica.alsace> ; www.pierre-klein.eu ; ica.2010@orange.fr; klein-pierre0536@orange.fr ;
RIB 30087 33001 00020118001 91 ; IBAN FR76 3008 7330 0100 0201 1800 191

² Taille et police devraient être identiques.